



Commune d'Aiglun
DEPARTEMENT DES ALPES-
MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
9 Place de la mairie 06910 AIGLUN
Tél : 04 93 05 85 35
Courriel : aiglun06@gmail.com

AR Prefecture

006-210600011-20260413-26_14-DE

Reçu le 13/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

N° 26/14

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE ONZE
AVRIL
Taxes communales

L'an deux mille vingt-six, le samedi 11 avril à 15h00, le Conseil de la Commune d'AIGLUN, légalement convoqué le vendredi 3 avril 2026, s'est assemblé à la Mairie d'AIGLUN, sous la présidence de Monsieur Anthony SALOMONE, maire :

Présents : MM : Anthony SALOMONE, Sandrine COSSO, Éric BODIN, Irène MONTIGLIO, Perle SALOMONE, Laurent GHIGLION, Nadine DOSSOUMOU, Christophe CASANAVE, Sabine VENARUZZO, Patrick QUILLIER

Excusés : Stéphane GIANQUINTO Non excusés:

Pouvoirs : Stéphane GIANQUINTO donne pouvoir à Laurent GHIGLION

De conseiller.e.s : en exercice 11 De Présent.e.s 10 De Votant.e.s 11

Les conditions de quorum sont réunies, Sandrine COSSO a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

POUR CONTRE ABSTENTION

DÉCIDE de maintenir les mêmes taux communaux pour l'année 2026 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,82 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,41 %
- taxe d'habitation : 16,53 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la préfecture ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 11 avril 2026.

Anthony SALOMONE,
Maire d'Aiglun





Commune d'Aiglun
DEPARTEMENT DES ALPES-
MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
9 Place de la mairie 06910 AIGLUN
Tél : 04 93 05 85 35
Courriel : aiglun06@gmail.com

AR Prefecture

006-210600011-20260413-26_14-DE
Recu le 13/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

N° 26/14
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE ONZE
AVRIL
Taxes communales

Éric BODIN	
Sandrine COSSO	
Patrick QUILLIER	
Perle SALOMONE	
Laurent GHIGLION	
Nadine DOSSOUMOU	
Christophe CASANAVE	
Sabine VENARUZZO,	
Stéphane GIANQUINTO Donne pouvoir à L. GHIGLION	
Irène MONTIGLIO	